

Bilan sur les instructions des projets candidats à l'édition 2020 de l'Appel à Candidatures de la Conférence des financeurs de Paris

Chaque année, la Conférence des financeurs de Paris publie un appel à candidatures pour la mise en œuvre d'actions de prévention à destination des personnes âgées parisiennes de plus de 60 ans. En 2020, 200 candidatures ont été déposées, auxquelles se sont ajoutés les projets pluriannuels financés en 2019. Au total, les membres de la Conférence des financeurs ont examiné **251 dossiers**.

Sur ces 251 dossiers :

- 162 candidatures ont été retenues
- 89 candidatures ont été refusées

Remarques sur les projets retenus

Les membres de la Conférence des financeurs ont été particulièrement attentifs à l'ancrage territorial des projets, ainsi qu'au réseau partenarial des porteurs. En effet, une dynamique de parcours de prévention a été privilégiée.

La multiplication des projets co-portés a été appréciée, en particulier lorsqu'ils proposaient des actions dans des « zones blanches » identifiées.

Ont également été valorisés les projets proposant des actions ciblées pour des publics fragiles ou en situation de grande précarité.

Les projets soutenus les années précédentes par la Conférence des financeurs qui ont su évoluer et se réinventer, en fonction des besoins identifiés des seniors parisiens, ont également été valorisés par les membres de la Conférence des financeurs.

Le contexte particulier de la crise sanitaire a entraîné un report de l'examen de 62 dossiers. Parmi ceux-ci, la capacité des structures à répondre à la crise et à s'adapter aux conditions exceptionnelles (gestes protecteurs et distanciation physique) ont été déterminants dans les décisions.

Remarques sur les projets refusés

Les membres de la Conférence des financeurs souhaitent rappeler l'importance de la forme des dossiers de candidature : l'argumentation du bien-fondé des projets (en particulier lorsqu'il s'agit d'actions innovantes), le détail de l'utilisation de la subvention demandée dans le budget prévisionnel, et les précisions quant aux méthodes de recrutement des bénéficiaires des actions sont des éléments déterminants, parfois sous-développés par certains porteurs de projet.

Les refus de financement ont le plus souvent été motivés par un mauvais ciblage des bénéficiaires ou par le manque d'ambition de certains projets. De plus, la mauvaise connaissance des acteurs sociaux de proximité ou du territoire a pu pénaliser certains projets. Enfin, l'absence de partenariats ou d'ancrage territorial des projets, rendant incertaines la faisabilité et la réalisation des projets, a pu motiver certains refus.

Le contexte particulier de la crise sanitaire a également motivé le refus de projets fondés sur le contact ou la proximité entre seniors.

Pistes de développement pour 2021

Pour 2021, la Conférence des financeurs sera particulièrement attentive à la complétude des candidatures. Elle privilégiera les projets ambitieux, intégrant une logique de parcours de prévention et s'appuyant sur des partenariats solides.

Certaines localisations seront privilégiées, en particulier sur le territoire du sud parisien, où un manque d'actions a été souligné.

Nous vous invitons à prendre connaissance du **cadre réglementaire de l'appel à candidatures 2021** pour plus de précisions sur les attendus et les thématiques privilégiées par les membres de la Conférence des financeurs de Paris.